



## Vol de véhicule par escroquerie

Par **tontonmiko**, le **22/06/2011** à **16:49**

Bonjour,

je me suis fait voler ma peugeot 407 il y a bientôt trois mois, l'assurance ne rembourse pas car le véhicule a été dérobé par paiement avec un faux chèque de banque (chèque particulier certifié par la banque, je sais j'ai été naif.....mais je ne connaissais pas cette arnaque) prix de vente de la voiture 14200 euros. La personne mise en cause a été arrêtée quelques semaines plus tard en tentant une nouvelle arnaque avec les mêmes faux papiers et le même chéquier volé.

Ma question est la suivante: est ce que je peux espérer un remboursement étant donné que mon voleur sera jugé, est ce que l'assurance dans ce cas précis doit me rembourser le préjudice et ensuite se retourner contre le mis en cause????? j'attends beaucoup de vos réponses, à vous les experts, merci d'avance.

Par **mimi493**, le **22/06/2011** à **18:46**

Donc il ne s'agit pas d'un vol, mais d'un escroquerie, ce qui n'est pas garantie par votre assurance.

Vous devez vous porter partie civile pour demander des dommages et intérêts. Vous n'avez pas pu récupérer le véhicule ? Vous n'avez pas fait opposition à la préfecture en changement de carte grise ?